



PLF 2020 : la Commission parlementaire des Finances monte au créneau sur le sujet de la Taxation du Sucre

Mostafa brahiml, Président du Groupe PJD, ainsi que d'autres à la Chambre des Commission des Finances membres de la Représentants, ont salué la mise en place par le gouvernement d'un système progressif de la Taxe Interne sur la Consommation (TIC), appliquée aux boissons sucrées et énergisante, en fonction leur contenance du sucre.

Ils se sont, en outre, félicités, jeudi matin 31 octobre 2019, lors de la discussion détaillée du projet de la Loi de Finances 2020, de cette mesure qui encouragera les producteurs de ce type de

- Dissuader les citoyens à consommer saint en optant pour les produits les moins sucrées d'entre elles. (moins taxés, moins chers).

Par ailleurs, Brahim (PJD) et Mansouri (Groupe Istiqlal) ont critiqué le fait d'accorder à des produits utilisés dans la fabrication de biscuits des réductions des droits de douanes importantes, sans avoir une idée sur l'impact de ces exonérations sur les recettes fiscales ; ceci est en contradiction avec la tendance, adoptée en matière de l'application graduelle de la taxe intérieure sur la consommation aux boissons sucrées, et va à l'encontre de la généralisation sur toutes les boissons contenant du sucre.

Benchaaboun, ministre des Finances, a justifié ces nouvelles mesures de défiscalisation des ingrédients entrants dans la composition des biscuits par le souci de maintenir la compétitivité de l'industrie nationale face à la concurrence émanant des pays avec les lesquels le Maroc à un ALE.

De leur côté les députés ont mis le ministre devant un dilemme de choisir entre la santé de la population et l'apport insignifiant de ce segment d'industrie.

Brahimi a rappelé que la tendance mondiale vise à attaquer le fléau pesant lourd sur les caisses de la sécurité sociales et les deniers publics ; parmi les mesures dans ce sens, adopté par plusieurs pays, à savoir la France, la Belgique, l'Espagne, le Nutriscore. Ce dernier a été proposé devant la commission compétente du parlement de l'Union Européenne ;

, pour système 5 couleurs C'est un système aussi appelé basé sur un logo avec cinq valeurs étiquetage nutritionnel allant de la lettre A (couleur verte : bon) à la lettre E (couleur rouge : mauvais), établi en fonction de la valeur nutritionnelle produit alimentaire d'un

Ce système a pour but de favoriser le choix de produits plus et ainsi de participer à la lutte consommateursains par les , de maladies cardiovasculaires contre l'augmentation des . Explique le président du groupe PJD. diabète et du obésité'

Il importe de signaler que les firmes dont les produits tombent dans la catégorie D et E (mauvais) se sont opposé à l'application de cet étiquetage ; alors que d'autres firmes dont les produits A et B l'ont exploité comme un label de qualité.